VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

SUITE

—o—

Les propriétés qui ont été acquises par la New Orleans Brewing Association de l'ancienne Southern Brewing Company d'après un titre passé pardevant ledit Joseph B. Taylor, notaire en cette ville le 31 mai A. D. 1890.

Lesdites portions A et B ayant été exproprées par un jugement de la Cour Civile de District rendu le 1er février 1898, et signé le 9 février 1898, dans l'affaire intitulée "Drainage Commission vs New Orleans Brewing Association," No 55 349, Division "C" de ladite Cour.

Et ladite portion "C" a été exproprié par un jugement de ladite cour rendu le 7 juin 1898, et signé le 13 juin 1898 dans l'affaire intitulée "City of New Orleans vs New Orleans Brewing Association," No 56,093, de la Division "C."

Les améliorations consistent:

Premièrement—Une résidence en bois couverte en ardoises, contenant galerie sur la façade et 6 chambres, hangar, citerne, etc., occupée par le gardien du parc.

Deuxièmement—Une autre bâtisse en bois couverte en ardoises, contenant 2 chambres, hangar et grande glacière.

Troisièmement.—Un emplacement pour rafraîchissements avec toiture en papier goudronné mesurant environ 36x40.

Quatrièmement.—Une grande salle de danse d'environ 60x90.

Cinquièmement.—Les bâtisses du N. O. Rifle Club comprenant une bowling alley, un tiré à la carabine, chambre du club et vaste galerie couverte, etc., étant une bâtisse en bois couverte en ardoises. Barrière en fer en face du parc, plusieurs beaux arbres ombrageux, passages pavés, cabinets de toilette, etc. etc.

10

Toutes les propriétés mobilières de la manufacture de la Brasserie Crescent City, coin Canal et avenue Claiborne, comprenant une forge et établis de charron, harnais, chevaux, mulet, wagon et autres véhicules, harnais, fourrages, etc.

11

Toute la propriété mobilière à la manufacture de la Brasserie Louisiana, coin Jackson et Tobe pitoulas, comprenant malt, houblon et autre matériel en usage dans une brasserie; barils de bière kegs et tonnellerie, meubles de bureau, fourrage, chevaux, mulets, wagons et autres véhicules, outils, charbon, bouteilles, bouchons, affaires d'annonces, étiquettes, bière en bouteilles, etc.

12.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la Brasserie Pelican, rue Nord Peters entre Clouet et Louisa, comprenant malt, houblon et autres matériel de brasserie, bière, sel, huile, barils, kegs et tonnellerie, cheval, mulets, wagons, et autres véhicules fourrage, etc.

13.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la Brasserie Southern, comprenant, malt, houblon, et autres matériaux de brasserie bière, meubles de bureau, chevaux, mulet, harnais, wagons et autres véhicules, fourrage, outils, planches, barils, kegs, tonnellerie, etc.

14.

Toute la propriété mobilière de l'établissement de la brasserie Weckerling, coin des rues Magasins et Delord, comprenant malt, houblon et autres matériaux de brasserie, bière huile, kegs, barils et tonnellerie, meubles de bureau, chevaux, mulets, wagons et autres véhicules harnais, fourrage, outils, ameublements, etc.

15.

Propriété mobilière au dépôt de Carrollton: wagons, mulets, harnais et storage vault.

16.

Propriété mobilière au dépôt de Gretna, chevaux, wagons, jumper et harnais.

17.

Contenu du bureau No 528 rue Camp: Pupitres, tables, chaises, typewriter, coffre fort en fer, éventails électriques, water cooler, etc.

18

Glacières réfrigérateurs, robinets, etc., complets, au nombre de 810 à de différents endroits, publiés dans l'inventaire.

19

Propriété à Baton Rouge, Lne.

Consistant en deux chevaux, un wagon, un jeu de harnais et quatre boîtes de bière.

20

Propriété à Biloxi, Miss.

Consistant en un cheval, un wagon a ressorts, un petit wagon et un jeu de harnais.

21

Propriété à Lac Charles, Lne.

Consistant en deux chevaux, un wagon, un jeu de harnais, huit boîtes de bière, un assortiment d'installation de buvette.

22.

Propriété à Waco, Tex.,

Consistant en trois chevaux, trois wagons et jeux de harnais.

23.

Propriétés Foncières, à Crowley, Lne.

Lot No 4 dans l'ilet No 8, ayant une façade de 37 pieds 3 pouces, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec la partie du lot numéro 3, du même ilet, ci-après décrite: 12 pieds 9 pouces de face sur l'entière profondeur du lot, quatre-vingt huit pieds et demi entre lignes parralèles qui doivent être prises sur le côté nord dudit lot numéro 3, donnant les dimensions suivantes à toute la pièce de terre, à savoir: 50 pieds de face sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces entre lignes parrallèles comme petit terrain de la ville de Crowley, Lne, maintenant classé dans le bureau du commis de cour, dans et pour la paroisse Acadia. Ledit ilet étant borné au nord par la rue Prem ère, au sud par la rue Front, et à l'est par l'avenue "G", la rue à l'ouest étant courte et non nommée; avec toutes les bâtisses et améliorations sur ladite pièce de terre, avec tous les droits, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou en quelque sorte en dépendant. Etant la propriété acquise par la "New Orleans Brewing Association" le 2 avril 1894 de Lawson et McDonald, d'après acte pardevant Francis F. Foote, notaire de la Paroisse Acadie. Le titre de ladite propriété ayant été accepté par ladite "Association" le 21 juin 1894 par déclaration pardevant J. Z. Spearing, notaire en la ville de la Nlle Orléans, et ledit titre ayant été déposé au bureau du commis de cour de ladite Paroisse Acadie le 5 juillet 1894 dans le livre des transferts "K" folio 710.

24.

Propriétés Foncières à Rock Island, Texas.

Lots Nos 13 et 14 dans l'ilet numéro 4, dans la ville de Rock Island, comté de Colo ade et Etat du Texas mesurant chacun 25 pieds de largeur sur 140 pieds de profondeur, d'après une mappe de ladite ville de Rock Island, enregistrée dans le livre 13, folios 62, 63 et 64 des transferts dudit comté. Lequelle propriété a été achetée par la New Orleans Brewing Association le 26 mars 1898, de J. W. Caller d'après acte dûment certifié le même jour pardevant L. D. Secrest, juge de paix et notaire ex-officio du comté de Colorado, Texas, et enregistré, dans ledit comté, le 18 avril 1898, dans le livre No 17 des transferts dudit comté, folios 540 et 541.

25.

Propriétés Foncières à Schulenberg, Texas.

Tout le certain lot ou morceau de terre situé dans le comté de Fayette, dans l'Etat du Texas, connu et décrit comme lot de ville numéro 27, dans l'ilet numéro 21, dans la ville de Schulenberg, sur la ligne du Galveston, Harrisburg et San Antonio Railway, ensemble avec toutes et en particulier les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre avec les droits et servitudes y appartenant ou en quelque sorte en dépendant; étant la même propriété que la New Orleans Brewing Association a achetée de John Blank et sa femme, d'après acte daté du 3 avril 1891, le même jour dûment certifié pardevant J. D. Taylor, notaire de la ville de la Nouvelle Orléans et enregistré dans le Bureau du commis de Cour dudit comté, le 16 avril 1891.

Deuxièmement—Lots Nos 37 et 38 de l'ilet No 22 dans la ville de Schulenburg, Etat du Texas, et située sur la ligne du Galveston, Harrisburg et San Antonio Railway" d'après le plan, et enregistré dans ledit comté, livre 101, folio 390, avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre, et tous les droits particuliers et servitudes à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant. Les propriétés ci-dessus ont été achetées par la "New Orleans Brewing Association" d'après acte pardevant M. C. Lovey, notaire

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

—:o:—

re du comté Fayette, et enregistré dans le bureau du commis de Cour dudit comté, le 28 juin 1892.

Ensemble avec la propriété mobilière qui suit. Deux chevaux et trois wagons.

26

Propriété à Whitecastle, Louisiane.

Une bâtisse en bois à un étage, couverte en bardeaux pour emmagasiner le charbon, située sur la propriété à bail, décrite comme lots 1 et 2, mesurant 130 pieds de face à la Railway Avenue sur 130 pieds de profondeur dans la ville de Whitecastle, Lne. Laquelle propriété a été louée d'Eugène Hirth, par acte daté du 21 mai 1897 et le même jour certifié pardevant Paul Lèche, notaire, et s'étendant au 15 février 1900, à raison de $8.00 par mois.

Ensemble avec ledit bail, deux chevaux, un grand wagon, un petit wagon, un jeu de harnais, seize boîtes de bière et un coffre fort en fer.

27.

Propriété à Thibodaux, Lne.

Une voûte à emmagasiner les marchandises, située sur la propriété appartenant à Laurance Keefe, et décrite comme suit: 33 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur dans la partie la plus proche de la résidence dudit Keefe, située dans la ville de Thibodaux, faisant face à la rue Jackson, avec une entrée rue Jackson louée d'après un acte pardevant Thomas A. Badeaux, notaire de la Paroisse Lafourche, daté du 5 avril 1895 à raison d'un loyer de huit piastres par mois.

Ensemble avec ledit bail deux chevaux, un grand wagon, un petit wagon, une plateforme, deux jeux de harnais, 14 boîtes à bière et 14 robinets de bière.

28.

Propriété à Hallettsville Texas.

Une bâtisse en bois à un étage, couverte en bardeaux, servant à emmagasiner les marchandises, sur le terrain ci-après décrit—à 30 pieds de distance du côté nord, et s'étendant au fond entre lignes parallèles sur l'entière longueur de terrain ci-après décrit, une partie de l'étendue de terre de la Ville de Hallettsville, aussi une partie de l'ilet No 18, aussi parties des lots Nos 5 et 3 dudit ilet. Commençant à un point à 65 pieds N. 10 O. de S. O. coin dudit ilet No 18, alors N. 10 O 55 pieds à un point, puis S. 10 E 55 pieds à un point, puis S. 80, N. 100 pieds au point de départ, lequel terrain a été loué de Fritz Beyer et Adolphe Kantz, le 17 février 1893 à raison de cinquante piastre par an.

Ensemble avec ledit bail, trois chevaux, un grand wagon, un wagon simple, un jeu de harnais.

29.

Propriété à Shreveport, Lne

La Bâtisse en bois à un étage couverte en bardeaux servant à emmagasiner les marchandises, et une écurie en bois, simple, située sur le terrain ci-après décrit: Commençant à une pointe sur le côté ouest de la rue Market et 6 pieds au nord du North rail sur la voie la plus près de la ligne du côté nord du Texas et Pacific Railway Co. dans la ville de Shreveport, puis parallèle à l'ouest de ladite voie de côté de 60 pieds, alors dans la direction nord à angle droit de ladite voie sur la ligne sud d'une allée, alors allant à l'est du côté sud de ladite allée 60 pieds du côté ouest de ladite rue Market, puis au sud du lit côté ouest de la rue Market, jusqu'au point de départ, louée du Texas Pacific Railway Co., d'après acte sous signature privée, datée du 1er avril 1892 à raison d'un loyer de $1.00 par an, qui doit être payé à l'avance.

Ensemble avec ledit bail, quatre mulets, deux jeux de harnais deux wagons, onze boîtes de bière, dix neuf robinets à bière, un pupitre de bureau, et trois chaises de bureau.

30

Comptes courants, Billets à recevoir et jugements complètement décrits dans l'inventaire.

31.

Marques de fabrique.—Perfection, Extra Pale, Export, Nanon, Louisiana, Pilsener, Union et Culmbacher.

32

Propriété mobilière du Crescent City Brewery reçue par le receveur et placée dans les autres brasseries en ceci ci-après démontré. Un cooler avec fil de cuivre à la Brasserie Louisiana. Une machine électrique pour lumière à la Brasserie Southern. Une pompe de la Brasserie à la brasserie Pelican Une pompe de la chambre à macaine à la Brasserie Weckerling

Une pompe de la chambre à machine à la Brasserie Southern.

Une pompe de la cave à fermentation.

Termes et Conditions de la Vente.

Toute la propriété ci dessus décrite sera premièrement offerte en un lot comme un tout, et l'adjudicateur sera requis de payer comptant, au moment de l'adjudication, dix pour cent du total du prix d'achat de cela.

Là-dessus, la propriété sera vendue séparément en lots, comme ci-dessus indiqué, du No 1 au No 32, tous deux inclus.

Si le total des ventes en lots n'excède pas le total de la vente en bloc, alors les ventes en lots seront considérées comme si elles n'étaient pas faites; mais si le total des ventes en lots excède le montant de la vente en bloc, alors l'acquéreur de chaque lot sera requis de payer comptant dix pour cent du montant de l'adjudication, et l'affaire entière sera alors renvoyée à la Cour Civile de District pour la confirmation de tel vente ou ventes selon que la Cour puisse croire convenable.

Les actes de vente de la propriété foncière devant être passés pardevant: Lamar C. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu: et au moment du passage des actes de vente l'acquéreur devra payer au notaire, en plus et au-dessus du montant de son enchère ou enchères, les taxes de 1899.

Si la vente est faite en bloc, l'acquéreur devra payer comptant tel proportion de l'adjudication totale qui représentera avec référence à l'estimation le prix pro rata de la propriété foncière située à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse et de la propriété mobilière et toute la propriété située en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans et de la valeur de la Crescent City Brewery jusqu'au montant de la somme de $180,000.00 avec six pour cent d'intérêt par an à dessus du 1er février 1899, et de la valeur de la Weckerling Brewery jusqu'à la somme de $30 000 avec six pour cent d'intérêt par an à la dessus du 1er février 1899, la valeur pro rata des six articles dont il est fait mention ci-dessus comme enlevés de la Crescent City Brewery, et placés dans les brasseries Louisiana, Southern, Pelican et Weckerling, et l'acquéreur paiera également comptant la somme de quarante et un mille deux cent-deux dollars ($41.202) comme le montant arrivé à maturité et les coupons non payés des bons hypothécaires du défendeur, daté le 31 mai 1890.

Et pour la balance de ladite adjudication, ledit acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère les premiers sucéens bons hypothécaires non payés du défendeur selon acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, et daté comme ci-dessus déclaré le 1er mai 1899.

Si la vente est en lots, tous les lots seront payés comptant excepté ceux représentant la Lafayette Brewery, la Louisiana Brewery, la Pelican Brewery, la Southern Brewery et la Weckerling Brewery; et pour ce qui est de la dernière nommée, l'acquéreur paiera comptant $30'000 avec six pour cent par an d'intérêt du 1er février 1899, jusqu'au paiement.

Et en cas que les procédures des propriétés mobilières et autres ci-dessus pour ventes étant payées comptant, soient insuffisantes pour payer ce qui est dû pareil au receveur, coûts de cour et de vente et aussi la liquidation finale, comprenant les honoraires d'avocats et les taxes sur les meubles, alors l'acquéreur ou les acquéreurs de la propriété hypothéquée, payeront comptant une somme suffisante pour couvrir le déficit et l'acceptation des bons sera réduite pro rata.

L'acquéreur paiera aussi comptant au receveur la valeur des Timbres de Bière aux mains du receveur appartenant au défendeur, au moment de l'adjudication.

Les affaires du défendeur seront poursuivies par le Receveur au compte de l'acquéreur de la date de l'adjudication jusqu'au transfert final des titres et jusqu'à la remise de la propriété, et au moment de la remise, si les affaires, dans l'intervalle ont été poursuivies avec pertes, l'acquéreur paiera la somme de ses pertes au Receveur, ou bien s'il y a profit, le receveur paiera comptant le montant de ce profit à l'acquéreur ou aux acquéreurs, comme l'affaire se présente.

Et l'acquéreur de la propriété en entier, ou de la Brasserie Lafayette, aura le droit d'en accepter ou d'en canceler le bail qui existe avec la "Southern Cotton Seed Company, Limited", daté le 28 août 1898, à une vente mensuelle de deux cent dollars, et s'étendant jusqu'au 30 septembre 1899 avec le privi-

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

—:o:—

lège de renouvellement pour un an avec les mêmes conditions.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

Dinkelspiel et Hart
Buck Walshe et Buck } Avocats pour A. G. Ricks, Receveur de l'Association des brasseurs de la Nouvelle-Orléans

23 juil—23 24 31—août 7 14 21 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

D'acquérir une Belle Résidence et désirable site à bâtir dans le

SEPTIÈME DISTRICT.

Vente par le shérif d'un

HOME ELÉGANT

Au coin de l'Avenue Carrollton et de la rue Poplar.

Terrains 120' sur l'Avenue Carrollton et 173' sur la rue Poplar, sur la ligne des chars Carrollton, et également sur l'extension de l'Avenue Tulane, environ 20 minutes de trajet à la statue de Clay—Les améliorations consistent en un cottage magnifiquement divisé, avec mansarde, contenant environ 10 chambres; vaste et commode salle à manger et salon, vestibule et chambre à bain, et jolies galeries sur la façade et sur le côté; aussi, dépendances, écurie, etc.

Dans un des voisinages les plus désirables et sur une des plus belles avenues de la ville.

AUSSI

Un élégant site à bâtir contigu à cela, sur la rue Poplar.

Terrains 35'x150'.

Dans l'affaire de John J. Keegan vs George C. Lafaye.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 56 342 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 181 borné par l'Avenue Carrollton et les rues Dublin, Jeannette et Poplar (anciennement Cinquième), laquelle portion de terre forme le coin de l'avenue Carrollton et la rue Poplar, anciennement Cinquième et mesure comme suit: Cent-vingt pieds quatre pouces sept lignes de face sur l'avenue Carrollton, sur cent soixante-treize pieds de profondeur et de face sur la rue Poplar, est profond de cent quarante-huit pieds sur une première profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jeannette, de là s'élargissant de trente pieds un pouce une ligne sur une ligne courant à angle droit vers la rue Jeannette, de là vingt-cinq pieds sur une seconde profondeur, et cent cinquante pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond.

2° Une autre portion de terre, étant un terrain vide situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, commençant à une distance de cent soixante-treize pieds du coin de l'Avenue Carrollton et mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Poplar sur cent-cinquante pieds six pouces de profonde ur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

Mem: Le shérif toutefois, est autorisé par le plaignant d'annoncer que le plaignant acceptera jusqu'au montant de son jugement (de $4,250 68|100 avec 6 0|0 d'intérêt du 1er janvier 1897 jusqu'au paiement) un tiers ou plus comptant et la balance en billets de un deux et trois ans, portant intérêt au taux de 6 0|0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale, avec toutes les clauses usuelles de sécurité relatives au transfert de la police d'assurance, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

21 juil— 21 22 28 — août 4 11 18 20 21 22 23 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Paul Bellocq.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,927—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Paul Bellocq, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
3 août—3 7 12 Greffier

Succession de Jacob Rieder et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 59.976—Division C—Attendu que Susanna Rieder, femme de Adam Weber, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Jacob Rieder et femme, décédés intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
3août—3 7 12 Greffier.

Succession de Francois Crouzeilles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58.480—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Juste Fontaine, Jr, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
29 juil— 29—août 2 7 Greffier.

Succession de William H. Begg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 25.509—Division A.—Attendu que George W. Begg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu William H. Begg et Mary Begg, née Brady, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Frank Zengel, avocat. Greffier.
29juil—29—août 2 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de Valeur Améliorée dans le Sixième District.

Connue comme No 2037 rue Upperline

Entre les rues St-George et St-André (autrefois Green).

Louisiana Homestead Association vs Andrew Robertson.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 59,853—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant ou en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 567 borné par les rues Upperline, Valence, St George et St Andrew [anciennement Green], désigné comme lot No 20 d'après un devis fait par P. A. D'Hémécourt voyer, daté le 6 janvier 1874 ledit lot mesurant trente pieds, cinq pouces et quatre lignes de face sur la rue Upperline, la même largeur dans le fond, sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour le plaignant

25 juillet — 28—août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Quatrième District.

Connue comme No 503 rue St André, entre les rues Rousseau et Fulton.

Frank W. Breedlove vs Mme Elizabeth Howard et son dit époux James Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59.772—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé étant et se trouvant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Rousseau, Ste Marie et Fulton, ledit morceau ou portion de terre ici transféré est désigné comme le No Un sur un dessin par C. Upons Lewis, député voyer de ville, daté le 2e janvier 1896, et annexé à un acte de vente passé pardevant James J. Woulfe, notaire le 4 juin 1896, d'après lequel dessin ledit morceau ou portion de terre mesure trente-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St André, sur une profondeur et face à la rue Rousseau de soixante-cinq pieds, et une profondeur de soixante-trois pieds dix pouces sept lignes sur la ligne du côté le divisant du lot No Deux, et trente pieds de largeur sur la ligne du fond, ainsi que l'usage d'une allée divisant la propriété ici transférée du lot No Deux, d'après le susdit devis ledit morceau ou portion de terre ici transféré est pris du et forme partie du lot original désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par H. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 6 août 1891, annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire, daté le 8 août 1891, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devant payer comptant un montant suffisant pour faire face au paiement de cinq billets à recevoir, chacun pour la somme de $25, tirés par la défenderesse Mme Elizabeth Henne-sey, femme de James Howard, daté le 4 juin 1896, et faits payables 32, 33, 34, 35 et 36 mois après leur date, et portant 8 0|0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement, ainsi la somme de $12.39 pour taxes et $4 pour la copie de l'acte passé par le plaignant. 5 0|0 sur le montant agrégé du principal et intérêt demandé pour honoraires d'avocat le coût et les frais de procès et vente et les taxes dues sur la propriété.

2° L'acquéreur, jusqu'au montant de son enchère, devant assumer le paiement de huit autres billets chacun pour le montant de $25, tirés par la défenderesse Mme Elizabeth Hennessey, femme de James Howard, datés le 4 juin 1896 faits payables respectivement 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 mois après leur date, et portant intérêt de 8 0|0 par an de leur date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque sur ladite propriété selon acte de J. J. Woulfe, notaire, le 4 juin 1896.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

J. C. Henriques, avocat pour le plaignant.

14 juil—14 15 21 28—août 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Connue comme les Nos 1018 et 1020 rue Bourgogne entre les rues St-Philippe et Ursulines.

C. O Durrive vs A. O. Léaumont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,736—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 août 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet 84 borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St-Philippe et Ursulines, lequel lot, d'après un devis de Edgar Pilié, député voyer de ville, daté le 6 janvier 1899 et annexé à un acte de Geo. M. Barnett, notaire, daté le 3 mars 1899, est désigné par la lettre B et commence à une distance de cent trente pieds deux pouces une ligne de l'encoignure St-Philippe, et mesurant comme suit: vingt neuf pieds onze pouces de face à la rue Bourgogne, une première profondeur de quarante deux pieds huit pouces sur la ligne de côté vers la rue St. Philippe, de là sur une autre profondeur de trois pieds huit pouces sur une ligne oblique courant du côté de la rue St. Philippe, les deux lignes faisant face à une allée mesurant quatre pieds deux pouces de face à la rue Bourgogne et commune audit lot B et au lot contigu A, sur le même devis, de là sur une troisième profondeur de quatre vingt trois pieds six pouces et six lignes; trente deux pieds de largeur sur la ligne du fond, et cent vingt neuf pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue Ursulines, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les numéros 1018 et 1020 rue Bourgogne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans

Chas F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

14 juil—14 21 28—août 4 11 17

Dans, l'affaire de Abbott Cycle Company, Limited, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,027—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Robert W. Abbott et James E. Hagle, receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
29 juil—29—août 2 7 Greffier

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Quatrième District.

Connue comme Nos 610 et 612 rue Ste-Marie, entre les rues Chippewa et St Thomas.

Henry Meyer vs James P. Shelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No. 59.906 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, St André, Chippewa et St Thomas et mesurant quarante-six pieds huit pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt dix pieds et est formé de la portion du fond des lots Nos 1, 2, et 3 sur un devis annexé à un acte de dépôt passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire le 10me jour de mai 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans

J. C Henrique, avocat pour le plaignant.

4 août—4 11 18 25—sept 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur dans le Premier District.

Connue comme No 1532 rue du Camp, entre les rues Race et Orange.

James Jackson vs Helen H. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59.726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Race et Orange, désigné comme lot No huit, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Camp, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

John T. Whitaker, avocat pour le plaignant.

4 août—4 11 18 25—sept 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêt de successions.

B. J. Wolf et Fils vs I. J. Wolf et Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 59,146—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 24 août 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 188, borné par les rues Octavie, Laurel, Joseph et Constance, lesdits lots sont désignés par les Nos 13 et 14, ils sont contigus, mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Octavie sur cent trente cinq pieds trois pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan dessiné par Boisson et Thompson, voyers, date le 28 mars 1849, et déposé dans le bureau de Joseph R. Beard, ancien notaire de cette ville

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

A. E & O. S. Livaudais, avocats pour les plaignants.

21 juil 21 22 28—août 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

Connue comme Nos 3205 et 3209 rue Dryades, entre Harmonie et Toledano.

Frank L. Battle vs Geo. W. Nicoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 59,854.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 26, borné par les rues Dryades, Harmonie, St-Denis et Toledano, anciennement la ligne de division du Quartier de Plaisance; ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan fait par H. Grant, voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, date le 16 avril 1841 et déposé en l'étude de feu L. E. Kenny, notaire, ledit lot étant contigu au lot de terre No 1 et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Canditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Harry H. Hall, avocat pour le plaignant.

28 juil—28 29—août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Quatrième District.

Connue comme No 1118 rue Quatrième, entre les rues Magasins et Camp.

Michel Ber vs Sophie Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'